

**Direction Départementale des Territoires
de l'Oise**

SEEF – Bureau Politique et Police de l'Eau

AVIS AU PUBLIC

**Communes de HENONVILLE, FLEURY et
VALDAMPIERRE**

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2017, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement présentée par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons concernant le système des Sources de la Troësne : collecte, transfert, station de traitement des eaux usées sur la commune de FLEURY

L'enquête se déroulera en mairies des communes de HENONVILLE, FLEURY et de VALDAMPIERRE aux heures normales d'ouverture, du vendredi 11 août 2017 au vendredi 15 septembre 2017 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur titulaire désigné :

SMAS – commissaire-enquêteur –
Monsieur Michel MARSEILLE-

le système des Sources de la Troësne : collecte, transfert, station
de traitement des eaux usées sur la commune de FLEURY
2, rue de Méru – 60 175 VILLENEUVE LES SABLONS

Monsieur Michel MARSEILLE tiendra une permanence en :

Mairie de HENONVILLE :

– le vendredi 11 août 2017 de 10h00 à 12h00


Mairie de FLEURY :

– le samedi 2 septembre 2017 de 10h00 à 12h00.

Mairie de VALDAMPIERRE :

– le vendredi 15 septembre 2017 de 16h00 à 18h30.

Le Responsable de la cellule
Police de l'Eau



Thomas LANDORIQUE